

# UNDT/2013/174, Smith

## Décisions du TANU ou du TCNU

L'intimé, en plus de s'attaquer aux avantages de l'affaire, a soutenu que la demande d'évaluation de la gestion n'avait pas été déposée à temps et que la demande était barrée dans le temps. Le représentant légal du demandeur a tenté de déposer la demande d'évaluation de la direction à 16 h 54. Le dernier jour de la limite de temps. En raison de la grande taille de la demande, l'e-mail a rebondi à 17 h 21 h 16. Le même jour, vendredi 7 septembre 2012. Dans les circonstances, le demandeur avait encore 6 heures et 48 pour soumettre une demande d'évaluation de la gestion dans le délai de 60 jours au besoin. Le tribunal a constaté que la réclamation n'est pas à recevoir. L'avocat du demandeur a quitté le dépôt de la demande d'évaluation de la gestion à la onzième heure et, après avoir fait, n'a pas surveillé sa livraison efficace par des moyens électroniques. En conséquence, elle ne s'est pas laissée en mesure d'instituer les mesures de réparation nécessaires pour lesquelles il y avait suffisamment de temps pour le faire avant l'expiration du temps à minuit le dernier jour. L'avocat du demandeur a adopté la mesure du dépôt des documents volumineux par lots le lundi 10 septembre 2012. Il est clair qu'il avait surveillé si le dossier avait été correctement effectué, elle aurait découvert le problème peu de temps après avoir soumis la demande d'évaluation de la direction et aurait pu déposer la demande, comme cela a été fait le lundi après-midi suivant, dans les délais. Le tribunal constate que la cause activatrice de la demande d'évaluation de la gestion est déposée hors du temps était une défaillance de la part du représentant légal du demandeur et non en raison d'autre échec du MEU.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté le non-respect de l'organisation à suivre correctement les procédures applicables en ce qui concerne les allégations de discrimination, de harcèlement et d'abus d'autorité contre les membres du personnel de la section de publication, DGACM.

## Principe(s) Juridique(s)

Coûts: La loi et les règles de procédure du Tribunal ne prévoient pas l'imposition d'une sanction contre l'une ou l'autre des parties qui ne constitue pas des abus manifestes, mais il peut être frivole, vexatoire, négligent, déraisonnable ou mal conçu. Jusqu'à ce que l'Assemblée générale juge appropriée de modifier la loi et les règles de procédure des tribunaux pour faire face à une telle conduite, la perte d'un droit à une détermination judiciaire du fond de son cas est la seule leçon salutaire aux parties. Pour observer les exigences en vertu des règles du personnel, la loi et les règles de procédure des tribunaux et, malheureusement, les coûts inutiles continueront d'être engagés.

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Smith

## Entité

DAGGC

## Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2013/2

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

16 déc 2013

## Duty Judge

Juge Meeran

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Abus de procédure devant l'TCNU/TANU

Frais

Abus manifeste

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

## Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2013/3

Statut du personnel

- Disposition 11.2(c)

TCNU Statut

- Article 10.6
- Article 8.1

## Jugements Connexes

UNDT/2013/028

UNDT/2013/029

2013-UNAT-308